

## Guide pour la rédaction du

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

# CCAP

## Établissement d'un C.C.A.P. type

# SOMMAIRE

---

ART. I -	OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	3
ART. II -	PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ .....	3
ART. III -	PRIX ET MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES .....	3
ART. IV -	DÉLAIS D'EXÉCUTION – PÉNALITÉS ET PRIMES.....	4
ART V-	CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETÉ .....	4
ART. VI -	PROVENANCE – QUALITÉ – CONTRÔLE ET PRISE EN CHARGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS.....	5
ART. VII -	IMPLANTATION .....	5
ART. VIII -	PRÉPARATION – COORDINATION ET EXÉCUTION DES TRAVAUX..	5
ART. IX -	CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES TRAVAUX.....	6
ART. X -	GARANTIES ET ASSURANCES.....	6
ART. XI -	CONTESTATIONS – RÉSILIATION .....	7
ART. XII -	DÉROGATIONS AUX DOCUMENTS GÉNÉRAUX.....	7

**Article I – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES****1 – Parties contractantes et intervenantes**

- ▶ Maître d’Ouvrage
- ▶ Maître d’Œuvre
- ▶ Ingénierie et BET
- ▶ Coordinateur SPS
- ▶ Cas des Groupements – Mandataire
- ▶ Sous-traitance

**2 – Objet des travaux**

- ▶ Objet des travaux
- ▶ Lieu des travaux
- ▶ Domicile de l’Entrepreneur

**3 – Décomposition en lots et en tranches**

Y compris en tranches conditionnelles

**4 – Travaux intéressant la défense nationale****Article II – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ****1 – Contractuelles**

- ▶ Acte d’Engagement (*AE*)
- ▶ Cahier des Clauses Administratives Particulières (*CCAP*)
- ▶ Cahier des Clauses Techniques Particulières (*CCTP*)
- ▶ Bordereau des Prix Unitaires (*BPU*)

**2 – Informatives**

- ▶ Documents Graphiques
- ▶ Études Géotechniques
- ▶ Descriptif Quantitatif Estimatif (*DQE*)

**3 – Générales**

- ▶ Normes Françaises
- ▶ Fascicules du Comité Français des Géosynthétiques (*CFG*)
- ▶ Vade-Mecum de l’Association Française des Applicateurs de Géomembranes (*AFAG*)

**Article III – PRIX ET MODE D’ÉVALUATION DES OUVRAGES  
VARIATIONS DANS LES PRIX  
RÈGLEMENT DES COMPTES****1 – Prestations fournies par le Maître d’Ouvrage****2 – Mode de règlement**

- ▶ Prix unitaires
- ▶ Prix forfaitaires
- ▶ Dépenses contrôlées
- ▶ Régie

**3 – Contenu des prix unitaires**

Sujétions incluses dans ces prix

**4 – Mode de rétribution des travaux supplémentaires**

**5 – Règlement des comptes**

Préciser s'il est prévu des acomptes mensuels sur situation de travaux ou un règlement en une seule fois, si le délai d'exécution le permet (*moins de trois mois*).

**6 – Modalités de paiement****7 – Variation des prix**

- ▶ Caractère des prix
- ▶ Base des prix Mois zéro.
- ▶ Choix des index
- ▶ Modalités d'actualisation / de révision

**8 – Paiement des sous-traitants**

Modalités du paiement direct

**Article IV – DÉLAIS D'EXÉCUTION– PÉNALITÉS ET PRIMES****1 – Délais d'exécution**

L'indiquer, ou demander à l'Entreprise de le proposer.

**2 – Prolongation du délai**

Conditions de mise en intempéries, compte tenu des spécificités propres à chaque prestation du marché. Définir les intensités et durées autorisant la mise en intempéries pour :

- ▶ Température (*mini-maxi*)
- ▶ Pluie, et ses conséquences sur :
  - les accès
  - la dégradation du support
- ▶ Vent

**3 – Pénalités et Retenues provisoires**

- ▶ De retard
  - partiel
  - total
- ▶ De repli des installations
- ▶ De remise des documents de récolement
- ▶ De non respect de l'implantation

**4 – Primes**

- ▶ D'avance

**Article V – CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETÉ****1 – Financement**

- ▶ Avance forfaitaire
- ▶ Avance sur approvisionnements
- ▶ Avance sur matériel

**2 – Sûretés**

- ▶ Cautionnement des avances
- ▶ Cautionnement en remplacement de la retenue de garantie

**Article VI – PROVENANCE – QUALITÉ – CONTRÔLE ET PRISE EN CHARGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS****1 – Matériaux fournis par le maître d’ouvrage****2 – Certification des produits employés**

Pour autant qu’ils existent, le Maître d’Œuvre préconisera l’emploi de matériaux certifiés (\*) ce qui permettra de limiter les essais de contrôle de conformité (art. 24-6 du CCAG, NF G 38 060 et 061 et fascicule 11 du CFG).

**3 – Désignation des produits principaux et des matériaux d’apport.****Article VII – IMPLANTATION****1 - Piquetage général****2 – Existants****Article VIII – PRÉPARATION – COORDINATION – EXÉCUTION DES TRAVAUX****1 – Période de préparation**

Si elle est prévue, définir sa durée.

***Documents à fournir durant cette période :*****■ Par l’Entreprise :**

- Planning détaillé d’exécution
- Plans d’exécution, de détails
- Plan d’installation
- PAQ comprenant les fiches « produits »
- Notes de calcul de justification des matériaux proposés
- Fiches techniques d’agrément des matériaux proposés
- PPSPS

**■ Par le Maître d’Œuvre :**

- Délivrance du ou des OS
- Planning de synthèse
- Visa des plans d’exécution
- Agrément des produits

**2 – Organisation – Sécurité et Hygiène du chantier**

- ▶ Facilités accordées par le Maître d’Ouvrage
- ▶ Dispositions concernant l’Hygiène et la Sécurité
- ▶ Accès au site

**3 – Exécution****A – Communication**

- Comptes-rendus de chantier
- Courriers

**B – Études**

En fonction des données du projet, l’Entreprise justifiera les différents éléments pris en compte pour :

- assurer la stabilité des ouvrages
- dimensionner les drainages (*eau et gaz*)

---

(\*) Voir commentaires sur les certifications en annexe du SOPAQ.

- justifier les ancrages et les structures de protection

*C – Qualifications*

Pour autant qu'elle existe, la certification ASQUAL, ou équivalente sous réserve d'accord de réciprocité, sera préconisée tant pour la fourniture que pour la mise en œuvre.

*D – Sous-traitance*

Dans la mesure où la prestation « étanchéité » ne fait pas l'objet d'un lot spécifique, on s'assurera que l'entreprise générale ne puisse la sous-traiter qu'à une entreprise de pose présentant toutes les garanties (*certification ASQUAL ou équivalente sous réserve d'accord de réciprocité*) en préconisant, par exemple, la désignation irrévocable du sous-traitant dès la remise d'offres.

**Article IX – CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES TRAVAUX**

**1 – Contrôle intérieur**

*A – Contrôle interne*

- à la production
- à charge de l'entreprise
- les stipulations particulières sont à préciser au CCTP

*B – Contrôle externe*

- indépendant de la chaîne de production
- à charge de l'entreprise :
  - . soit par ses moyens propres si elle peut justifier de l'existence d'une structure indépendante (1) (PAQ)
  - . soit par un organisme proposé à l'agrément du MCE
- les stipulations particulières sont à préciser au CCTP

**2 – Contrôle extérieur**

- ▶ À la diligence du Maître d'Œuvre
- ▶ À la charge du Maître d'Ouvrage
- ▶ L'entreprise se doit de ne pas y faire obstacle et d'en faciliter la réalisation

**3 – Réception**

- ▶ À la diligence de l'entreprise qui doit la demander par lettre RAR au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre
- ▶ Dans un délai à fixer à compter de la date de réception de la demande
- ▶ Selon une procédure à définir :
  - simplifiée : la décrire ici
  - selon prescriptions du CCTP
- ▶ Dispositions adoptées en cas de refus de réception ou de réserves (*délais de levée des réserves*)

**Article X – GARANTIES ET ASSURANCES**

**1 – Garanties particulières**

- ▶ Définir leur objet, leur étendue en valeur et dans le temps, et le mode d'obtention
- ▶ En étanchéité définir le débit de fuite acceptable
- ▶ En renforcement : définir les caractéristiques à long terme

(1) Voir le guide pour la réalisation du SOPAQ.

**2 – Délais de parfait achèvement ; étendue des obligations**

**3 – Assurances**

- ▶ RC obligatoire, à compléter, le cas échéant, par dommages aux existants
- ▶ Favoriser la souscription d'une PUC (*Police Unique de Chantier*)
- ▶ L'assurance en garantie décennale, n'est pas obligatoire en matière de marchés d'ouvrage relevant du Génie Civil.(❖).

**Article XI – CONTESTATIONS – RÉSILIATION**

**1 – Contestations**

- ▶ Mise en demeure
- ▶ Délais de mise en conformité
- ▶ Litiges : préciser l'attribution de juridiction (*tribunal compétent : celui du lieu d'exécution des travaux, sauf dispositions contraires*).

**2 – Résiliation**

- ▶ De plein droit, après mise en demeure, en cas de :
  - non respect des dispositions contractuelles
  - abandon de chantier

**3 – Dispositions conservatoires**

À prendre en cas de suspension ou d'ajournement des travaux.

**Article XII – DÉROGATIONS AUX DOCUMENTS GÉNÉRAUX**

En matière de marché public de travaux, le Maître d'Œuvre énumérera ici les articles des documents généraux, CCAG, CCTG, auxquels il a dérogé dans les documents particuliers.

*Ex : article 4-3 du CCAG, en matière de montant de garantie pour les dommages corporels.*

---

(❖) Voir recommandation de la CCME et NF P 03 002